L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 24 MAI 1894.

WEST END.

Foule hier soir, au West End. Dès le matin, M. Littell savait appris qu'une bonne partie au moins du répertoire de la musique, qui est la propriété de M. V. Nippert, avait été dévorée par les flammes. A peine l'incendie était-il dompté qu'il allait trouver le directeur des concerts, et lui disait: Pouvez-vous jouer ce soir même? — Oui, certes, dit M. V. Nippert, j'ai perdu pour plus de $600 de musique, mais il m'en reste au moins deux fois autant chez moi. Je me mets immédiatement à la besogne et tout sera prêt à l'heure ordinaire, si nous avons emplacement.

En effet, tout l'orchestre dont nous avons déjà parlé, dont nos lecteurs connaissent la composition et la valeur, était sur les lieux, et le concert commençait.

Dès le matin, on avait préparé un assez vaste carré de terrain, au milieu des bosquets qui longent le lac, immédiatement après ce que l'on appelle le labyrinthe. On y avait établi à droite, à gauche, par devant, par derrière, une grande quantité de tables et de chaises où le public pouvait s'installer convenablement et confortablement.

L'idée est très heureuse; le public a répondu en masse à l'appel qui lui avait été fait et le succès d'hier soir a été foudroyant. Rarement nous avons vu autant de monde au West End. Autant d'entrain parmi la foule que parmi les musiciens.

Nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations à tout le monde: à M. Littel, président de la compagnie, à M. Nippert, le directeur des concerts, aux exécutants et au public. Dès ce matin, on commence, nous assure-t-on, à construire un nouveau kioske provisoire. Avant longtemps, le West End renaîtra de ses cendres.

Un Petit Souvenir de l'Exposition de Chicago.

Nous parcourions du regard, hier, une énorme brochure intitulée *Revue du Commerce des Vins*, quand nos yeux sont tombés au hasard sur un superbe dessin représentant l'exhibition des vins de Portugal.

Au-dessous se trouvait la liste des membres du jury de l'exposition des vins. Nous avons été fort agréablement surpris d'y trouver deux noms fort connus en Louisiane, ceux de MM. Ch. Cavaroc et Alphonse Leduc.

Nous y avons même trouvé un rapport fort étendu, fort intéressant, fort bien fait sur les vins portugais et les produits de la viticulture de ce pays, le tout signé: ALPHONSE LEDUC.

MM. A. Leduc et Ch. Cavaroc ont, paraît-il, joué un rôle assez important dans cette partie de l'Exposition Colombienne.

LE PAPE ENTOURÉ DE SOINS.

On écrit de Rome:

On met la dernière main à la construction d'une aile du pavillon que le Pape se fait bâtir, près de la tour où il va passer quelques heures du jour, pendant la saison d'été.

Cette construction est élégante; elle sera très confortable. On y installe un ascenseur. Ayant voulu m'assurer, *de visu*, de l'état d'avancement des travaux, je traversais les jardins du Vatican, lorsque j'ai entendu... un coup de fusil. Informations prises à ce sujet, j'ai su que le jardinier cherchait à faire une brochette de petits oiseaux pour la table du Saint-Père. Léon XIII mange très peu de viande; le menu gibier lui plaît au contraire beaucoup et forme la base de ses modestes repas, avec des soupes et des légumes.

Il y a ici des religieuses qui rivalisent de zèle, cherchant à se rendre utiles ou agréables au Pape.

Les unes lui préparent des pâtes, des gâteaux, des plats doux dont Léon XIII est assez friand.

D'autres—comme les Dames de la Réparation—s'occupent du linge et de la garde-robe du Saint-Père, confectionnent pour lui des soutanes, brodent des pantoufles, etc. Ces religieuses portent elles-mêmes un costume ravissant, avec longue jupe bleue à traîne, comme les grandes dames.

UNE BANDE D'IMBÉCILES.

L'autre jour, à Paris, un ouvrier tapissier se rendait à Montmartre, pour poser des rideaux dans un appartement situé au deuxième étage d'une maison de la rue Houdon. Le tapissier se trompa d'étage et monta au troisième où une porte était entrebâillée. Il poussa la porte, puis recula épouvanté. Un pendu se balançait au milieu de la chambre, accroché par une corde au plafond.

Le pendu n'était pas mort, il gesticulait.

Au lieu de couper la corde, le tapissier descendit à la loge et avertit le concierge. Le concierge appela des locataires. Les locataires se rendirent chez le commissaire de police. Pendant ce temps, le pendu râlait et quand le magistrat arriva, accompagné de son secrétaire, le pendu était mort.

C'était un nommé Victor Thomas. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Employé aux Classes Laborieuses, il était un ouvrier modèle. La maladie de sa femme, soignée à l'hôpital Lariboisière, pour une fracture à la jambe, l'a poussé au suicide.

Le magistrat, après avoir constaté la mort, a fortement réprimandé le concierge et les locataires qui auraient arraché à la mort le malheureux employé, s'ils avaient aussitôt coupé la corde.

STATISTIQUE CAPILLAIRE.

Un monsieur, qui n'a rien à faire entre ses repas, s'est livré à un petit travail aussi intéressant qu'inutile sur la tête humaine.

Et voici les résultats de ses calculs:

Il a trouvé que notre crâne mesure en moyenne une superficie de cent vingt pouces carrés.

De là à calculer le nombre de cheveux, il n'y avait qu'un pas: le statisticien l'a franchi.

Le chiffre moyen trouvé par ce chercheur émérite est de cent vingt-sept mille neuf cent vingt cheveux.

Sans compter, bien entendu, ceux dont est parsemé le potage de l'existence.

Cri du cœur:

—Ainsi, vous dînez cinq fois par semaine chez votre ami?

—Hélas! oui.

—Pourquoi, hélas? On y dîne donc mal?

—Au contraire, c'est ce qui fait que les deux autres repas, que je prends au restaurant, me paraissent détestables.

—Le 5 mai courant a été le 73e anniversaire (5 mai 1821) de la mort de Napoléon Ier. A cette occasion on a déposé au pied de la colonne Vendôme un grand nombre de bouquets de violettes, de lilas et de roses. Une couronne a été accrochée contre la port du soubassement; elle porte comme inscription: "IXe arrondissement, 5 mai 1821-1894." La couronne est en violettes, lilas et roses. Elle est cravatée de crêpe.

"Its constant use means perfect health."

BROWN'S IRON BITTERS

It's a fact that there are many families where this remedy has been in constant use for over half a generation—it's a fact that if you are troubled with any of the following symptoms you should get a bottle today—weakness—dull headache—constipation—backache—coldness of extremities—debility—thin blood—loss of appetite—nervousness—torpid liver—lack of energy—it's a fact that you will feel better at once—it's a fact that you had better get the genuine—it's a fact that it won't injure or stain the teeth. It's good for all the family.

Brown Chemical Co. Baltimore, Md.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 24 Mai 1894—Indications pour la Louisiane—Temps: averses; vents variables presque de l'est.

Température du 23 mai 1894.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	76	22
Midi	86	27
3 P. M.	86	27
6 P. M.	84	26

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—Ernest Kogler à Mlle Lelia Allen; Milton Nance à Mlle Alice Allen; John Giusti à Mlle Rosa Bellinzona; Edward Bohlender à Mlle Fredericka Krohn.

Le mariage de M. Eugène Vivien avec Mlle Mina Schmidt que les journaux ont rapporté dimanche comme ayant été inscrit au Bureau de Santé dans les dernières vingt-quatre heures, a été célébré en février 1865. Si, à l'époque, l'inscription ne s'en est pas faite, c'est qu'il n'y avait pas de Bureau de Santé.

NAISSANCES—Mmes Louis Leblanc, un garçon; Edward Verdoodt, un garçon; Joseph H. Baehr, une fille, John Nelson un garçon; Jules Judlin, une fille; Reuben Torr, une fille; Frank P. Graveley, un garçon; Louis C. Sankfield, une fille; Victor H. Laumas, un garçon; Tulpencio Gonzales, un garçon.

DÉCÈS.—Leahy, 5 heures, 133 rue Thalie; Joseph Faber, 21 ans, coin New Orleans et Derbigny; Philip Kaller, 28 ans, 45 rue Bourgogne; Lucas Seiter, 61 ans, coin Désiré et Urquhart; Elizabeth Falosa, 11 mois, coin Poydras et Locust; Alexander Lith, 172 rue Baronne; Benjamin Jacobs, 62 ans, 421 1/2 rue Laurel; James Christy, 53 ans, coin Deuxième et l'avenue Carrollton; Mme Julia Repetto, 36 ans, 101 rue Toulouse.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

Dr O. R. Lang à P. Gensler, portions de terre bornées par les rues Dauphine, Bourbon et Esplanade, $2,500.

J. Q. Byrne à la People's Homestead Association, un terrain borné par les rues Clara, Magnolia, Gravier et Perdido, $2,720.

Ernest Ittman à P. Hanrie, un terrain borné par les rues Miro, Tonti, St-Philippe et Ursulines, $1,275.

Le même à L. Monzelun, un terrain borné par les rues Hôpital, Quartier, Galvez et Johnson, $950.

Le même à Mme P. A. Gilly, un terrain borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Miro, $1,000.

Le même à J. Miramon, une portion de terre bornée par les rues Ursulines, St-Philippe, Miro et Tonti, $500.

Le même à B. Pomes, un terrain borné par les rues Galvez, Johnson, Ste-Anne et Dumaine, $450.

Le même à J. St-Martin, un terrain borné par les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Orléans, $2,250.

Le même à Mme E. Maier, un terrain borné par le Chemin du Bayou, les rues Hôpital, Prieur et Roman, $1,600.

H. D. French à la Cosmopolitan Building and Loan Association, un terrain borné par les rues Atlantic, Pacific, Jackson et Homer, $300.

L. Worthington à L. H. Fernandez, un terrain borné par les rues St-Denis, Dryades, Deuxième et Troisième, $50.

Mme J. M. Fernandez à J. P. Martinez, un terrain borné par les rues Première, Philip, Dryades et St-Denis, $2,250.

Succession de L. Castay à A. Ritayik, un terrain borné par l'avenue Louisiana, les rues Baronne, Toledano et Carondelet, $1,000.

C. E. Leach à J. U. Adams, un ilet de terre borné par les rues Milan, Marengo, Arcadia et Breslau, $2,500.

E. Berjot et femme à Joseph Hirsch, un terrain borné par les rues St Charles, Clio, Prytanée et Erato, $6,700.

D. Duprat (Etat) à P. Contolon, un terrain borné par l'avenue Napoléon, les rues Salomon, Ste-Anne et Dumaine, $1.

F. Boya à Mme M. Daley, un ilet de terre borné par les rues White, Canal, Broad et Gasquet, $800.

Mme N. Buhler à Mme A. M. Buhler, un terrain borné par les rues Joséphine, Jackson, Rousseau et Levée, $100.

E. Chaillot (Etat) à R. P. Upton, un terrain borné par les rues Miro, Galvez, Hôpital et Quartier, $67.

L'Etat, C. F. Demonstroud, au même, un terrain dans le même ilet, $65.

C. Gadant à A. Cadesens, deux terrains bornés par les rues Ste-Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, $700.

D. Guérin à A. Cavedo, un terrain borné par les rues Claiborne, Prosper, Arts et Painters, $85.

R. C. McGuirk à Wm S. Delaney, une portion de terre bornée par les rues Marengo, Dryades, St-Denis et Constantinople, $1,700.

Mme M. Wiltz à J. M. Burgoyne, deux terrains bornés par les rues Washington, St-John, Dupré et White, $3,500.

Firemen's Building Association à Mme M. A. Ebernez, un terrain borné par les rues Freret, Locust, Melpomène et Terpsichore, $600.

La même à A. Weilbacher, un terrain borné par les rues Levée, Hancock, Jumonville et Monroe, $2,800.

F. Sutton à la Security Building and Loan Association, une portion de terre bornée par les rues Dryades, Amélia, Baronne et Peniston, $1,500.

J. Bunol à Mme M. McGowan, une portion de terre bornée par l'avenue Tulane, les rues Bassin, Gasquet et Franklin, $7,000.

A. F. Bessec à S. Michel, une portion de terre bornée par les rues Esplanade, Decatur, Champs-Elysées, Peters et Français, $2,550.

L. Wyman et al., à P. Killeen, un terrain borné par les rues Baronne, Bordeaux, Dryades et Upperline, $700.

H. Haag à J. Haslauer, un terrain borné par les rues Locust, Jackson, Freret et Joséphine, $1,000.

Mme W. E. Brown à la Eureka Homestead Society, un terrain borné par les rues Pacifique, Eveline, Alix et Eliza, $750.

R. A. Vancleave, Jr, à la même, deux terrains bornés par les rues Quartier, Tremé, Marais et le Chemin du Bayou, $1,900.

Thomas Powell à la même, deux terrains bornés par les rues Lyon, Laurel, Live Oak et Bordeaux, $2,087.

Eureka Homestead Society à Mme E. Jonas, la même propriété, $2,500.

Crescent City Improvement Company à Mme M. Desina, deux portions de terre bornées par les rues Lepage, White, Dupré et Grande Route St-Jean, $3,000.

Cour Criminelle.

La demande d'émission d'un writ de mépris de cour contre M. Page Baker, du *Times Democrat*, pour certaines publications qui d'après M. Adams, pourraient nuire au jugement de l'affaire Klotz, a été rejeté, et le juge Moïse a déclaré que toutes les fois qu'il se produirait quelque chose de nature à empêcher la justice de suivre son cours devant sa cour, il saurait s'en apercevoir et y porter promptement remède.

Accident.

Hier matin, à 9 heures, un nommé F. Carney, un homme de couleur qui conduit un wagon pour Clarke et Meader, est tombé sous les roues de son véhicule à l'encoignure des rues Deuxième et Tchoupitoulas, et s'est blessé grièvement à la tête et aux bras. Il a été transporté à l'hôpital.

Tentative de suicide.

A 9 heures du matin, William Selvy, âgé de 17 ans et habitant rue Terpsichore, No 448, a dans un moment d'aberration mentale, essayé de mettre fin à ses jours en se jetant en travers de la voie de l'Illinois Central, au moment du passage d'un train. Il a été arrêté et une accusation de folie a été portée contre lui.

Police Board.

La Police Board a ajourné à minuit, après une séance très animée, pendant laquelle le sergent Klotter a été suspendu de ses fonctions et le chef Gaster a failli être réduit au rang de detective pour le rôle qu'il a joué dans l'affaire Gurney.

Ce n'est qu'à un heureux hasard qu'il doit l'annulation de l'accusation portée contre lui.

L'affaire Whitaker.

L'affaire Whitaker a été de nouveau remise indéfiniment, par suite de l'absence de témoins importants.

Le West End ravagé par les flammes.

Pertes $100,000.

Le West End a été ravagé, hier matin, par les flammes et du quai qui avait été prolongé sur le lac ainsi que des bâtisses qui le couvraient, il ne reste plus trace. Le feu a tout détruit jusqu'à l'alignement de la levée avec le pont, et il ne reste plus qu'une partie des pilottis et quelques mètres du nouveau quai dans la direction du lac.

Le feu a pris à 8 heures et demie du matin dans la coupole de l'hôtel et aussitôt découvert, il a été signalé au gardien du pont qui a communiqué la nouvelle par téléphone au bureau de la compagnie et au poste de police du 10me precinct qui à son tour a immédiatement averti le bureau de téléphone afin que soit donnée l'alarme.

Les pompes sont parties au premier signal, mais la distance à parcourir était si grande, que les flammes ont eu le temps de détruire l'hôtel avant leur arrivée, malgré les efforts des personnes qui se trouvaient à ce moment au West End et qui à l'aide de seaux ont fait leur possible pour arrêter les progrès de l'incendie.

Voyant que leurs efforts étaient inutiles, elles se sont bornées à protéger les propriétés voisines et y ont assez bien réussi. Lorsque les pompiers sont arrivés, il ne restait aucune bâtisse, et le quai était en grande partie détruit. Le vent soufflait du sud et a poussé les flammes vers le lac. Après l'incendie, il a tourné et a soufflé de l'ouest.

Les propriétés détruites sont l'hôtel qui appartenait à la compagnie et avait été construit par M. Walker. Il était d'une élégante architecture et très bien meublé; l'établissement de M. Vix, le théâtre, le pavillon des musiciens, le café de M. L. C. Wilt.

La nouvelle de l'incendie avait attiré pas mal de curieux au lac. Parmi les premiers arrivés se trouvait M. Littell, le président de la N. O. Traction Co. Il a dit que les propriétés de la Compagnie étaient assurées $72,000 à diverses compagnies, et que ce montant couvrait presque les pertes.

Le restaurant Lecourt a été endommagé pour $500. Les autres bâtisses qui se trouvaient de l'autre côté du chemin central ont été très légèrement endommagées. Plusieurs musiciens ont perdu leurs instruments, Mme Eddy membre de la troupe qui donnait des représentations tous les soirs a perdu une partie de sa garde-robe, évaluée $150, et M. Garcia qui dirigeait l'hôtel a perdu une somme de $200.

Le nouveau quai récemment construit par le New Basin Canal Board a été endommagé pour $3,000. Il n'était pas assuré.

Le président de la compagnie a déclaré que la reconstruction allait commencer immédiatement et que l'on apporterait encore des améliorations aux nouvelles bâtisses. Des mesures immédiates ont été prises pour que les concerts continuent sans interruption. Les pertes totales sont estimées à $100,000.

Abus de confiance.

La New Orleans Mercantile Company n'est plus, et il est en ville bien des personnes qui le déplorent. Cette compagnie qui était établie à l'encoignure des rues Camp et Commune, était tout bonnement dirigée par un seul individu, Sigmund Schwartz, qui avait inventé pour faire des dupes, un moyen qui lui a parfaitement réussi en ce qui concerne les bénéfices acquis, mais qui l'amène devant les tribunaux, où se règlent tôt ou tard les affaires de cette sorte.

Les personnes qui désiraient bénéficier de l'offre faite par la compagnie, payaient une somme de 50c. par semaine, et chaque semaine avait lieu le tirage d'un costume complet, qu'avaient la chance de gagner ceux qui avaient versé leurs 50c. Ils avaient, après le premier versement, le droit de continuer à payer 50c. par semaine ou de verser d'un coup la différence entre la somme déjà versée et le prix du vêtement, $20, et ils avaient droit à la possession immédiate du vêtement.

Beaucoup de personnes, fatiguées de voir qu'elles ne gagnaient pas, ont ainsi versé d'un coup le prix du vêtement promis, et on leur a pris mesure, mais le complet n'a jamais été livré. Il y a quelques jours, la compagnie a annoncé qu'elle entrait en liquidation, sans offrir de compensation à ses clients dont elle avait reçu l'argent.

La plupart de ceux qui avaient été déçus en ont pris leur parti, mais l'un d'eux plus pratique a traduit M. Schwartz devant les tribunaux sous une accusation d'abus de confiance. Plusieurs personnes avaient reçu leurs vêtements, mais elles affirment qu'ils étaient de qualité inférieure et étaient loin de valoir le prix payé. Elles doivent cependant s'estimer fort heureuses de n'avoir pas perdu la somme entière.

Les victimes sont pour la plupart des habitants du haut de la ville, mais appartenant à la classe peu aisée. Ce sont surtout des conducteurs de chars, des garçons de café, etc., qui tous déplorent la perte de leur argent. Il est certain que lorsque ils auront appris l'accusation portée contre Schwartz, elle sera suivie de plusieurs autres. L'affaire a été mise entre les mains des detectives et l'accusé a déjà été arrêté.

Une autre accusation.

Une autre accusation d'abus de confiance a été portée contre Brooks, le prétendu agent d'une compagnie d'assurances de St-Louis, qui a fait pas mal de victimes en ville.

Cette dernière accusation a été portée par un nègre qui venu d'une paroisse voisine s'était laissé tenter par les alléchantes propositions de Brooks, et avait comme les autres dupes, signé le contrat et versé la somme exigée à l'avance, pour renpre la transaction valide.

—Nos Pirates ont, hier encore, été vainqueurs; ils ont gagné la troisième partie de la série avec les Atlantiens: 11 *runs* contre 5.

Aujourd'hui ils auront affaire au club de *Macon*.

UN JUBILÉ MACABRE.

Reindel, le terrible bourreau de Magdebourg, a procédé, mercredi, dans la prison de Sierwitz, à l'exécution des frères Jean et Séverin Kosiolek, condamnés à mort pour l'assassinat d'un garde-chasse.

Aujourd'hui, Reindel a fait tomber cent têtes.

On ne nous dit pas s'il a été l'objet d'une manifestation sympathique.

M. de Magdebourg devra se rendre prochainement à Stettin pour exécuter en partie un arrêt de la cour d'assises.

Son prochain client est un cordonnier de Nemitz, Otto Franz, qui, le même jour, a été condamné deux fois à la peine de mort, une fois pour l'assassinat de sa femme, l'autre pour celui de sa fille, âgée de six mois.

Bizarres, ces doubles et triples arrêts, qui parfois se compliquent encore d'une série d'années de travaux forcés!

C'est donc Reindel qui détient, pour l'instant, le record des têtes tranchées. Mais Deibler lui-même n'est pas loin de sa centième.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.

Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédient falsifiant.

40 ANS D'ÉPREUVE

BULLETIN Télégraphique.

La question ouvrière à la Chambre.

Le ministère Perier vient d'être renversé, malgré le vote de confiance de vendredi dernier. Il a été d'autant plus attaqué que M. Perier voulait se démettre de ses fonctions, ne tenant pas à conserver la grande responsabilité de ministre des affaires étrangères.

Le ministère est tombé parce qu'il s'est opposé au vote d'une loi autorisant les employés de chemins de fer à former des syndicats et des Unions, parce que cette loi leur permettait de se mettre en grève et d'interrompre le service des trains. La Chambre des députés a pris ce prétexte pour renverser le ministère, mais la loi ne sera jamais appliquée. Le public a appris avec stupéfaction le résultat de la séance.

Les petites intrigues des couloirs sont inconnues hors de la chambre. Il sera impossible de reformer le cabinet avec les mêmes éléments. M. Périer refuse d'entrer dans aucune nouvelle combinaison.

Le retour de M. Constans est absolument différent, parce que ses relations avec le président ne sont pas des meilleures. Le seul homme qui pourrait réussir à former un ministère est M. Charles Dupuy, mais il préfère rester président de la chambre.

Ou il y aura un ministère formé par la concentration des groupes républicains, avec M. Bourgeois comme président du conseil, et tel est le désir de M. Carnot, ou il est possible qu'un homme nouveau soit choisi pour former un cabinet, car tout homme politique un peu en vue est on croit être un candidat à la présidence.

Il ne faut pas oublier que l'élection présidentielle est en ce moment l'axe autour duquel tout évolue. Tout est prétexte à jalousie, mais je ne pense pas que la crise ministérielle qui vient de commencer soit profitable à M. Carnot.

JACQUES ST-CÈRE.

Paris, 22 mai—Le premier ministre ayant demandé l'adoption de l'ordre du jour pur et simple, sur la question des syndicats d'employés de chemins de fer, cette demande a été rejetée par un vote de 275 contre 225. M. Périer a immédiatement quitté le Palais Bourbonet, les ministres se sont rendus au palais de l'Elysée pour remettre leurs démissions entre les mains du président de la république.

Avant cette défaite, le député socialiste Guesde avait proposé que la limite de huit heures fut adoptée comme constituant la journée de travail des ouvriers français. Il a demandé l'urgence au milieu des applaudissements et des cris d'encouragement poussés par le groupe socialiste. M. Guesde a dit que le moment était venu d'accorder aux ouvriers la réforme demandée. Ces paroles ont donné lieu à des protestations de la part des membres du centre qui ont tenu des propos un peu durs à l'égard des socialistes.

Ceux-ci ont répondu sous l'empire de la colère et la séance est devenue si agitée que le président a été obligé d'intervenir, et qu'il n'a rétabli l'ordre qu'à grand'peine. Quelques orateurs ont parlé en faveur de la mesure proposée, tandis que d'autres lui ont fait une vive opposition et le ministre des Travaux Publics a déclaré que la question était trop grave pour être résolue précipitamment et la motion de M. Guesde a été rejetée par un vote de 402 contre 102, et la question a été référée au comité du travail.

M. Jaures, socialiste, a demandé si le ministre de la justice avait le droit d'autoriser les employés de chemins de fer de l'Etat, à assister aux congrès tenus par les employés de chemins de fer.

M. Jonnart a répondu qu'il n'avait pas le droit de faire opposition aux décisions des directeurs des compagnies. Il a dit que cette autorisation pouvait être accordée pourvu qu'elle ne soit pas nuisible aux intérêts du service.

M. Jonnart a dit aussi que la loi de 1885 ne pouvait pas être appliquée aux employés des chemins de fer de l'Etat, car leur donner la permission de former des Unions, serait leur reconnaître celle de se révolter contre les autorités.

Les dernières paroles du ministre des travaux publics ont soulevé une violente tempête sur les bancs de la gauche et provoqué de bruyants signes d'approbation sur ceux du centre.

M. Millerand a dit que les compagnies de chemins de fer avaient toujours refusé à leurs employés le privilège d'assister à ces congrès et que le gouvernement les encourageait par son attitude. Si, a-t-il dit, le gouvernement refuse aux employés des chemins de fer de l'Etat l'autorisation de s'unir, c'est afin d'encourager les grandes compagnies à résister à la loi. (Applaudissements à gauche.)

M. Millerand a proposé comme ordre du jour celui qui avait été adopté en 1893, et par lequel la chambre devait inviter le gouvernement à obliger les grandes compagnies à respecter la loi de 1885. Le ministre des travaux publics a dit que plusieurs compagnies avaient accordé la permission à leurs hommes d'assister au congrès.

M. Deramel, (droite) propose que la Chambre n'établisse aucune différence entre les employés ordinaires et ceux de l'Etat.

Deux motions ont été faites, a dit le président; quelle est celle qui doit être mise aux voix?

A cette question, plusieurs voix répondent que les deux motions sont identiques.

C'est à ce moment que M. Périer est intervenu et a dit que le gouvernement rejetait les deux motions et demandait l'adoption de l'ordre du jour pur et simple. (Tumulte dans la salle car tout le monde a compris que la crise est arrivée.)

La motion ayant été rejetée, le premier ministre a quitté la salle au milieu du plus grand tumulte.

La motion de M. Millerond a été mise aux voix et rejetée, et il a déclaré qu'il était prêt à appuyer celle de M. Deramel. Celle-ci a été finalement adoptée par 251 voix contre 223.

Le comte de Douville-Maillefen a proposé alors l'ajournement au 31 mai, afin de donner au Cabinet le temps de revenir sur sa décision.

Cette proposition a donné lieu à de nouvelles clameurs et a été rejetée. La séance a été ajournée à lundi.

En quittant la Chambre, les ministres sont passés devant les bancs de l'extrême gauche et ont été accueillis par les cris de: "Vive la république sociale, vive la Commune!"

En arrivant à l'Elysée, les ministres ont mis le président Carnot au courant de ce qui venait de se passer et ils lui ont annoncé leur intention de donner leur démission. Ils se sont rendus de l'Elysée au Bureau des Affaires Etrangères où la situation a été discutée sous la présidence de M. Périer.

Les ministres ont décidé de se réunir de nouveau demain et de remettre leur démission au président. On considère une entente comme impossible par le fait que la question a été de nouveau mise aux voix après le départ des ministres. La démission de M. Périer sera irrévocable et on dit qu'aucun de ses collègues ne consentira à faire partie du nouveau ministère, à cause des vues exprimées par M. Jonnart.

Les Anarchistes.

La police de Paris vient d'opérer plusieurs importantes arrestations. Les autorités ont reçu récemment des informations d'après lesquelles ils avaient conclu qu'en dépit de leurs efforts pour supprimer l'anarchisme, les conspirateurs étaient encore à l'œuvre et complotaient une série d'attentats dans les diverses villes européennes.

La première information est venue dit-on de Londres et a été le résultat des découvertes faites à la suite de l'arrestation des deux anarchistes Ferrari et Polti. Plusieurs anarchistes appartenant à une société internationale, ont été mis sous les verrous.

La police se refuse pour le moment à donner des détails sur les complots découverts, mais on sait que les membres de la société avaient tiré au sort pour savoir à qui devait échoir la tâche de mettre les complots à exécution dans les principales villes européennes. Un des prisonniers est, dit on, un complice des anarchistes arrêtés pour l'attentat de Liège.

Brésil.

La Chambre des députés du Brésil a approuvé par une forte majorité la décision de Peixoto par laquelle il a suspendu les relations diplomatiques avec le Portugal.

Il y aura le 4 juillet, en l'honneur des Etats-Unis, une grande revue navale qui aura lieu dans la baie.

On prétend que le but de da Gama, en se rendant en Europe, est de tacher d'avoir une entrevue avec les principaux personnages européens, qui sont partisans du rétablissement de la monarchie, afin de tenter de renverser le présent gouvernement.

A Bâton-Rouge.

Le sénateur Flynn, à la suite de la demande du Pontchartrain Levee Board, qui désire obtenir l'autorisation d'émettre un million de Bons, a décidé de faire une enquête sur les affaires du Board, afin que les membres des deux chambres puissent s'assurer si cette requête est justifiée.

Le bill relatif à la séparation des races dans les chars urbains et les wagons de chemin de fer, est en ce moment devant le comité. Son auteur dit qu'il n'est pas dirigé contre les compagnies, mais qu'il a simplement pour objet de donner satisfaction aux races à la Nouvelle-Orléans.

Le sénateur A. Sambola a présenté un bill ayant pour objet le changement de la mesure des produits solides. D'après la loi observée en ce moment, les huîtres sont mesurées au baril ou par cinq pieds cubes.

Les pêcheurs se plaignent d'être obligés de transporter des fardeaux tellement au-dessus de la limite de leurs forces, on a résolu d'amender la loi de telle façon que les huîtres soient mesurées par paniers, qui seront beaucoup plus aisés à manier.

Le vote de ce projet de loi est pour ainsi dire assuré, car il a été présenté dans l'intérêt de ceux qui sont engagés dans le commerce des huîtres.

Une résolution a été présentée dans le but de faire voter l'allocation nécessaire pour défrayer les dépenses des commissaires du Chickamauga Park.

Le gouvernement d'établir un parc à Chicamaugua, mais il désire que les Etats du Sud qui étaient représentés par des troupes aux batailles de Chicamaugua et de Chattanooga envoient des délégués sur l'ancien champ de bataille, afin de déterminer la position des divers corps d'armée. Les délégués ont déjà été nommés par le gouverneur et ils partiront prochainement, d'où la nécessité de pourvoir au paiement de leurs dépenses. Le bill sera voté sans opposition.

McKinley Bill vs Wilson Bill.

Les employés du département du trésor viennent de terminer leurs compilations pour l'établissement d'une comparaison entre les droits ad valorem fixés dans le bill McKinley et ceux du bill Wilson.

Produits chimiques — Loi actuelle 31 61, bill du Sénat 24.41, bill de la Chambre 25.0.

Poterie et verrerie—Loi actuelle 51.25 bill du Sénat 37.33, bill de la Chambre 34.37.

Métaux—Loi actuelle 58.43, bill du Sénat 34 26, bill de la Chambre 35.06.

Bois et bois manufacturés—Loi actuelle 32.92, bill du Sénat 22.82, bill de la Chambre 22.64.

Sucre—Loi actuelle 14.55, bill du Sénat 35.59, bill de la Chambre 28.43.

Tabac—Loi actuelle 117.82, bill du Sénat 105.95, bill de la Chambre 91 58.

Produits agricoles—Loi actuelle 33.21 bill du Sénat 23.62, bill de la Chambre 21.58.

Esprits, vins et autre boissons—Loi actuelle 69.90, bill du Sénat 58.98, bill de la Chambre 60 69.

Coton—Loi actuelle 55.25, bill du Sénat 40.92, bill de la Chambre 38 45.

Laine—Loi actuelle 98 62, bill du Sénat 41.13, bill de la Chambre 59.78.

Soie et étoffes de soie—Loi actuelle 53 56, bill du Sénat 45 90, bill de la Chambre 45 13.

Pulpe, papier, livres — Loi actuelle 23.85, bill du Sénat 20,38, bill de la Chambre 19 10.

Divers—Loi actuelle 27, bill du Sénat 22.12, bill de la Chambre 26.28.

Total—Loi actuelle 49.58, bill du Sénat 36.79, bill de la Chambre 35.52.

Le cadavre d'Emile Henry.

L'autopsie du cadavre d'Emile Henry, l'anarchiste qui vient d'être exécuté, a révélé que son cœur avait été si violemment affecté par la soudaineté avec laquelle lui avait été annoncée la nouvelle que son dernier moment était venu, qu'il est possible qu'il fût mort avant que le couteau ait accompli son œuvre. Les médecins déclarent qu'ils n'ont pas trouvé la moindre trace de folie chez lui.

Belgique.

Un fort détachement de marins des Etats-Unis prendra part à la parade internationale de pompiers qui aura lieu le 10 juin à Anvers.

UN EMPEREUR POMPIER.

L'empereur Guillaume pompier volontaire.

Un grand incendie s'étant déclaré, l'autre jour, à Gatow, petit village de cinq cents habitants, sur la rive droite de l'Itavel, à environ trois lieues par eau de Potsdam, l'empereur Guillaume, aussitôt qu'il eut reçu avis de l'accident, se fit conduire à l'endroit par un steamer spécial.

L'Empereur a pris une part très active aux travaux exécutés pour éteindre le feu. Il s'est muni d'un seau et d'une hache, et a demandé à plusieurs reprises s'il y avait encore du monde dans les bâtiments.

Quand il a vu que l'on ne pouvait pas arrêter l'incendie, il a alarmé la garnison de Spandau et les pompiers de Berlin. Six bâtiments en tout ont été détruits par les flammes.

BOURREAU AUTOMATIQUE.

En Allemagne, l'administration des prisons a adopté un appareil destiné à infliger, mécaniquement, des châtiments corporels aux prisonniers.

Cet appareil a été inauguré, dit-on, dans la maison centrale de Rawitsch sur deux prisonniers, qui essayèrent d'échapper à l'exécution; ce spectacle aurait produit une profonde impression sur les prisonniers rassemblés.

Plusieurs députés se proposent de demander au gouvernement si, véritablement, un pareil instrument de torture fonctionne dans les prisons.

L'autopsie du cadavre de Pauwels a révélé un détail des plus extraordinaires: c'est que l'auteur de l'attentat de la Madeleine, à Paris, s'est tiré un coup de revolver. En effet, à la tempe gauche, à la hauteur de l'oreille, dans le cuir chevelu, le docteur Soquet a trouvé une balle qui est bien du calibre du revolver à six coups que Pauwels tenait à la main. On crut d'abord que ce revolver était chargé de six balles; mais on a reconnu depuis qu'il en manquait une et c'est celle que Pauwels s'est logée dans la tête.

Dédié à la *Société contre l'abus du tabac*:

Les journaux du pays de Galles annoncent la mort d'une dame Sarah Thomas, qui vient de décéder à Penycoed, près Buryport, en sa 106e année. On attribue cette longévité à l'habitude qu'elle avait contractée, dès sa prime jeunesse, de fumer de bon tabac. Elle avait conservé toutes ses facultés intactes, une grande vivacité d'esprit et une bonne humeur intarissable. Quotidiennement, et jusqu'à la veille de son trépas, elle faisait une petite promenade, appuyée sur deux béquilles, le sourire aux lèvres.... et la pipe aux dents.

Il arrive fréquemment—pour ne pas dire toujours—de jeter sans les lire les prospectus qu'on distribue au coin des rues. C'est un tort. Il y en a de précieux.

Sur un de ces respectables carrés de papier, qu'un professeur de ventriloquie, qui dresse des sujets pour les foires, fait distribuer sur les grands boulevards, à Paris, on lit:

Pour apprendre
A faire l'âne............3 fr. 50
A faire le cochon........3 fr

C'est pour rien!

Le peintre Z.... rencontre un ami.

—Tu sais la nouvelle? Je suis père d'un gros garçon.

—Très bien. Compliments. Mais il était temps, hein, car si je ne me trompe, tu as quinze ans de ménage?

—Oui! Mais c'est tout mon portrait.

—Parbleu, tu l'as fait assez "poser."

Un individu, accusé d'avoir battu sa femme, passe en police correctionnelle.

Le président.—Quel motif aviez-vous pour vous porter à de pareilles voies de fait?

Le prévenu.—Aucun, mon juge......, J'étais en colère, je voyais rouge......

Le président, sévèrement.—Et c'est pour ça que vous avez fait des bleus!

Calino est marié, ce qui ne l'empêche pas de continuer à mener la vie de garçon et à passer ses nuits au cercle et au cabaret.

—Mais enfin, lui demande un ami, que dirait votre femme si elle vous surprenait à rentrer un matin?

—Oh! je prends mes précautions: je rentre à reculons pour faire croire que je sors.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00pm	No 8 Coast Acc.3 45 pm
No 5 F't Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express..8:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited.......11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 33 Exc. dimanche.........8:25pm	No 34 Exc. dimanche.......7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.......9:00am	No 6. Memphis and Kansas City Fast Train.........4:45pm
No 21, Vicksburg Express.........6:15 pm	Vicksburg Express.........8:10am
Baton Rouge accommodation......10:00am	Baton Rouge accommodation........3:30pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Fast Line.1:00 pm	No 2 Limited.....5:00pm
No 3 Limited.10:30 pm	No 4 Fast Line. 8:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex....8:20pm
Local 10:05am	Local..........3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex....9:10am
California Ex..10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD. Dimanche et Mercredi.	
No 9............7:35 pm	No 10............8:26 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7........8:20 am	No 8 ....4.20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
....4:15 pm	....5:00 pm
Shell Beach....2:40pm	Shell Beach...10:00 am
Dimanche.	
Pte la-Hache....9:40 am	Pte-la-Hache &
Shell Beach....9:40 am	Shell Beach...7:15am
Shell Beach & Pte la-Hache. 7:00pm	Pte-la Hache & Shell Beach...4:40pm
	Shell Beach...5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Tous les jours.	
Alger.........10:00 am	Alger..........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger..........6:05 pm	Alger..........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger..........6:40 pm	Alger..........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

REVIEW OF APRIL.—On March 30 two depressions, one from Hatteras and the other from the St. Lawrence valley, united east of Nova Scotia where they formed a storm area of considerable intensity. Vessels between lon. 55° W and 65° W., north of lat. 40° N., had southerly and westerly gale, force 9-10; barometer 29 15 ins. On the 30th and 31st the center moved about E.NE., as shown, and increased in energy. On those two days vessels on the steamer routes between lon. 30° W. and 55° W., had gales from SW. to W.NW., force 11-12.

A secondary to this storm appeared near lat. 51° N., lon. 26° W., on the night of the 1st, when vessels near the center had squalls of force 10-11.

On April 7 a depression was central near lat. 41° N., lon. 56° W. Thence it moved NE. rapidly, causing gales, force 9-10.

On April 8 a low appeared east of Cape Henlopen and moved NE'ly. On the 9th it was central south of Nova Scotia, when westerly gales of force 10 were reported. It then moved SE. on the 9th and NE. on the 10th, decreasing rapidly in energy.

On April 11 an area of low pressure entered the Atlantic near the Delaware capes and at noon G. M. T. was central near lat 38° N., lon. 72° W. Thence it moved slowly, as shown, causing E'ly and NE'ly winds north of 40° N. and west of the 50th meridian for nearly a week.

There has been a decrease in the number of icebergs since March. Most of those sighted during April were embraced in a comparatively small area between lat. 43° N. and 46° N. and lon. 45° W. Only eleven were south of the 43d parallel.

During the latter part of the month an unusually large amount of field ice was packed against the eastern coasts of Nova Scotia and Cape Breton Island by the long prevailing easterly winds, as shown by the following reports:

April 1—The easterly gales have packed heavy ice on the shore and harbors of Cape Breton Island, blocking navigation even on the southern coast. Westerly winds will open the ports, especially to vessels from the west, which can then pass inside the ice fields. The ice in the Gulf of St Lawrence is still heavy.

April 22—Halifax harbor is completely blocked by heavy gulf ice. Several steamers are overdue, presumably on account of the ice. Six steamers and fifty sail are detained in port for the same reason. No such blockade has occurred in the past 42 years.

Considerable fog was experienced on the southern part of the Grand Banks during the month, and to the northeast of the Banks from the 17th to the 20th.

Dangerous obstructions along the coast.

DESTROYED BY U. S. VESSELS.—Wreck No 392, a sunken schooner of Kinnakeet, near Cape Hatteras, and derelict No 397, a waterlogged and dismasted schooner off Cape Hatteras, were destroyed by the U. S. Dynamite Gunvessel Vesuvius prior to April 28. The other wrecks along the North Carolina coast were searched for but could not be found. They probably went to pieces in the recent heavy gales.

Only three obstructions now remain along the Atlantic coast. They are—

422—A wrecked schooner, down by the head, held by anchors, about 3 miles N NE. from Nauset Light, Cape Cod; reported April 15.

441—A sunken hulk with topmast out of water, on the range between Brown Ledge and Sakonnet Light, R. I., about half way between them, reported April 20.

412—A sunken obstruction about 1 mile S SE. from Five Fathom Bank Lightship; reported March 14.

Forecast for May.—Fair weather generally over the North Atlantic with occasional gales near the american coast and along the transatlantic steamship routes north of the 40th parallel. Considerable increase in fog on the Grand Banks and westward to the American coast. Icebergs between 40° W. and 50° W. and as far south as 41° 30′ N. The Northeast trades will begin to extend farther north.

The Cyclone of March 23, 1894.

The cyclone of March 23, 1894, was perhaps, the most terrific large-area storm experienced on the North Atlantic in several years. The close proximity of the storm track to the transatlantic steamer routes caused the full violence of the storm to be felt by a very large number of vessels, many of which had a very rough experience. In addition to the fury of the winds the vessels to the southeast and south of the storm center on the 23d had torrents of rain while those to the west and northwest had violent squalls of hail and snow and all had seas of tremendous height. M. Thomas J. Dick, 2d Officer, Br. S. S. "Massapequa," reported that during one hundred and fifty voyages across the Atlantic he had not witnessed a more terrific storm.

At noon (G. M. T.), March 22, a low area (29.50 ins.) that had moved east from the St-Lawrence valley was central near Sable island, with squally and rainy weather to the southeast. Thence it increased in energy very rapidly and crossed the 50th meridian at midnight, at which time the wind blew with force 10 11 with the barometer at 28.97 ins.

At noon of the 23d the storm center was near lat. 46° N., lon. 41° W. The conditions prevailing at that time are graphically shown on the above. During the next 24 hours the center moved north slowly while the area of violent winds diminished rapidly. The storm was at its height from midnight March 22 till midnight March 23, and was felt most severely during that time by the vessels between the 35th and 50th meridians, north of the 40th parallel.

The average wind force of forty-three vessels in that area at Greenwich noon, March 23 was 11. Twenty-three vessels reported the highest force of wind 12, and as many more reported it 10 or 11. Many reported the wind with a force of 10 or higher for the full 24 hours, March 23, while a few near the center recorded a constant force of 12 for the same period. The lowest barometer reported for this storm was 28,83 ins., corrected.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 24 MAI 1894.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Bayou Sara—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M
St-Louis—CITY OF ST-LOUIS, à 5 P M
St Louis—OAKLAND et barges, à 12 M

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 23 MAI 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steam Tug am B D Wood, Jones, Colon, via Kingston, Ja, sur lest
Steamship am El Rio, Quick, New York.
Steamship ital Montebello, Cangoneri, Gênes.
Steamship am Hudson, Kemble, New York.
Steamship nor Aalesund, Schage, Bocas del Toro
Goëlette Rebecca J Moulton, Atwood, Providence, R. I.

A LA QUARANTAINE.

Steamship am Aransas, Birney, Havane.

ARRIVÉS.

Steamship am Algiers, Maxson, Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

Assumption, Dodd, Cut Off.
Stella Wilds, Aiken, New Hope.
Josie W. Delahoussaye, Lockport.
Grover Cleveland, Kouns, Bas du Fleuve.

Arrivages de produits.

LOCKPORT—par steamer Josie W—Fret assorti.
NEW HOPE—par steamer Stella Wilds 56 barils sucre 14 sacs riz brut
BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—Fret assorti.
CUT OFF—par steamer Assumption—318 barils sucre 4 demi-barils sucre

Reçu par les chemins de fer:

N. O FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—2 balles coton
N ORLEANS & NORTHEASTERN RR—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—39 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—366 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—525 balles coton 324 barils sucre

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK

Steamship Glendower, Honeyman..parti 16 mai
Steamship Knickerbocker, Halsey..parti 19 mai
Steamship El Sud, Higgins........parti 19 mai

LIVERPOOL

Steamship Navigator, Rutherford..parti 26 avril
Steamship Astronomer, Wallace..parti 19 avril
Steamship Electrician, Brown......parti 3 mai
Steamship Wm Cliff, Fost..........parti 3 mai
Steamship Darien, Wrake............parti 5 mai
Steamship Bernard Hall, Edwards..parti 16 mai
Steamship Louisianian, Wallace....parti 17 mai
Steamship Professor, Texter........parti 17 mai
Steamship Barbadian, Highton......parti 19 mai

BARBADES

Navire Margaretta, Koster..........parti 4 mai

CARDENAS

Steamship Cayo Mono, Poppe ......parti 18 mai

PALERME

Steamship San Giorgio, Janiello......parti 14 mai

SHIELDS, ANG.

Steamship Annie, Rose...............parti 2 mai

BRÊME

Navire Susanne, Brockelmann......parti 31 mars
Navire Magdeline, Meyer ....parti 15 avril

CURAÇAO

Steamship Crown Prince, McKie...parti 19 avril

ANVERS

Steamship Cayo Mono, Pope........parti 14 mai
Steamship Cayo Romano, Widgery..parti 16 avril
Steamship Highland Prince, —.......parti 29 avril

LONDRES

Steamship Cayo Romano, Widgery ..par 7 avril

PROGRESSO

Steamship Tudor Prince, —...........parti 16 mai

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Aalesund	Bocas del Toro	1er dist. 15
Canarias	Havre	4e dist. 40
Conde Wifredo	Barcelone	rue 4e
Cuvier	Liverpool	Gretna
El Rio	New York	Alger
El Sol	New York	Alger
Flamborough	Livingston	1er dist. 14
Floridian	Liverpool	1er dist. 37
Gussie	Bluefields	Alger
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Gambetta	En réparation	Alger
Glenmavis	Bordeaux	Fouthport
Hudson	New York	2e dist. 6
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist. 14
Miguel Gallart	Barcelone	4e dist. 44
Montebello	Gênes	rue 5e
Professor Morse	Ceiba	1er dist. 20
Stillwater	Belize	3e dist. 30
S Pizzati	Honduras	1er dist. 20
Yorkford	Russie	3e dist. 31
Yucatan	Liverpool	3e dist. 30
NAVIRES.		
Gustav & Oscar	Brême	rue 1re
Heinrich	Brême	4e dist. 45
BARQUES.		
Angelita	Barcelone	1er dist. 31
Encarnacion	Barcelone	rue 7e
GOELETTES.		
Rebecca J Moulton	Providence	Gretna
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DES—

USINES DE LA COMPAGNIE

—DE—

Brasserie d'Alger,

De Construction Moderne et ayant une vaste exploitation.

—SITUÉES DANS LE—

CINQUIÈME DISTRICT

—DE LA—

Ville de la Nouvelle-Orléans

—SUR LA—

Rive Ouest de la Rivière Mississipi,

—VIS-A-VIS LA—

Rue Julie.

A L'ENCAN,

—DANS L'AFFAIRE DE—

LA BANQUE LAFAYETTE DE ST-LOUIS

—VS—

La Compagnie de Brasserie d'Alger.

No 39,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B rendu dans la susdite affaire, le 21 février 1894 et signé le 28 février 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les usines de la Compagnie de Brasserie d'Alger situées dans le Cinquième District de cette ville, les dites usines consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages renfermant un appareil à brasser, tel que cuves à fermentation, réservoirs à lager, "chip tanks, "Bunging apparatus," 2 bouilloires, machine à vapeur de 75 chevaux, une autre machine à vapeur de 30 chevaux, 1 "Hop Jack, 1 pompe à bière, 1 chaudière à bière avec tuyau à connections en cuivre, tuyau à connection pour vapeur, pompes d'eaux chaude et froide, pompes automatiques, 1 "wash tub," 1 moulin à boubion, ascenseurs à boubion 1 condensateur et 1 condensateur préliminaire, 1 baquet à riz, 1 balance stationnaire Fairbank, 1 pompe "Attemperator" réservoir à eaux chaude et froide, 1 réfrigérateur Rantelot et réservoir à bière avec "pan" à bière et tuyaux à connections, 1 ascenseur Reed, ainsi une écurie en bois.

Le terrain compris dans la dite vente, est comme suit:

Toute cette certaine demi-partie d'un carré de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans le carré désigné par le No 48 sur un plan de L. W. Pilié, voyer de la ville, en date du 10 février 1860 et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson, étant cette moitié du dit carré la plus rapprochée de la rue Madison, qui se compose des terrains 7, 8, 9, 10 et 11, et une moitié des terrains Nos 6 et 12 et mesure 300 pieds de façade rue Madison sur 150 de profondeur et de façade rues Decatur et DeArmas. Ces usines comprennent tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigées dans les trois dernières années, construites avec les meilleurs matériaux, sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'affaires de brasserie; et sont une occasion pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo. C. Préot, notaire.

ET

JEUDI, le 21 juin 1894, à 3 heures de l'après-midi, au local du "Brewery," seront vendus tous les chevaux, mulets, wagons et harnais appartenant à la dite "Algiers Brewing Co." ainsi que toute la bière qui se trouve dans les cuves de la dite compagnie.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 11 12 13

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Premier District.

A L'ENCAN.

No 380 rue Erato, entre les rues Freret et Locust.

John W. Ryan vs Mme Mary Foote et als.
No 42,338—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 1er mai 1894, et signé le 7 mai 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Freret et Locust. Le lot est désigné comme lot No 13 et mesure 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, connu par le No 380 rue Erato. Aussi, 2 cottages dans le fond du lot.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreur qui doivent être divisés conformément aux intérêts des parties, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication. L'acte de vente doit contenir toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1894, en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant James Fahey, notaire.

12mai—12 16 23 30 juin6 13

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Par devant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournées à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banque, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et autant elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu ou le bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité du montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—fev 20

Scientific American Agency for

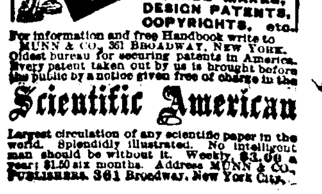

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

Voitur
Voitu
B
R. F
L'Abeille d
NEW ORL
L'Instabi